

Bref exposé des motifs

L'initiative « pour une politique sportive ambitieuse à Genève » vise à **donner au sport la place essentielle** qui lui revient au sein de notre canton. Chaque semaine, 115'000 sportifs sont soutenus par des milliers de bénévoles, attestant du rôle vital du sport, qui favorise la cohésion sociale au sein de la communauté genevoise. La pratique du sport contribue à notre bien-être avec des bienfaits avérés en matière d'épanouissement de soi, d'inclusion et de santé publique.

Cependant, le **manque d'infrastructures de qualité** limite le potentiel des clubs animant la vie sportive de notre canton, notamment celui de nos clubs fanions participant au rayonnement de Genève en Suisse et à l'international. En modifiant l'article 219 de la Constitution genevoise, cette initiative vise à **renforcer l'engagement de l'Etat en faveur du sport** et de sa pratique pour **garantir un accès adéquat et universel** aux infrastructures sportives et **encourager des partenariats efficaces avec les organismes privés**.

Aidez-nous à valoriser et à soutenir le sport à Genève. **Signez pour une politique sportive ambitieuse et cohérente** qui bénéficiera à toute la population genevoise !

Pour soutenir et trouver de plus amples informations :
insport-ge.ch

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 56 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative constitutionnelle :

Détachez et envoyez la partie inférieure **même incomplète** avant le **15 décembre 2023** au PLR Genève

Nouveau texte constitutionnel proposé

Art. 219 Sports et loisirs (nouvelle teneur avec modification de la note)

¹ L'Etat favorise l'accès de la population à une pratique sportive et à des loisirs diversifiés.

² Il encourage et soutient, dans sa pratique universelle, le sport scolaire, amateur, handicap et d'élite.

³ Le canton et les communes soutiennent les organisations sportives et mettent des infrastructures sportives à disposition du public et des associations.

⁴ En concertation avec les communes et après consultation des acteurs sportifs, le canton définit une politique sportive cantonale ambitieuse et cohérente sur tout le territoire. Il facilite la planification des infrastructures sportives stratégiques, le soutien à l'élite sportive et à la relève élite ainsi que la tenue de manifestations sportives d'intérêt cantonal.

⁵ Il encourage les partenariats avec les organismes privés.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant

à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art.87 al.1, lettre b et art.91 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jour / mois/ année)	Canton d'origine	Domicile (adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature manuscrite (indispensable)

Soutenons une vraie vision pour le sport genevois

Intégration, cohésion sociale et santé : l'initiative renforce le rôle du sport comme outil d'intégration et de cohésion sociale, tout en contribuant à améliorer la santé physique et mentale des citoyens genevois.

Engagement institutionnel : un engagement coordonné du canton et des communes est essentiel pour élaborer une vision ambitieuse, cohérente et unifiée du sport, garantissant des infrastructures et des ressources de qualité pour tous les Genevois.

Reconnaissance et soutien : l'initiative garantit que le sport, pilier essentiel de l'identité genevoise, reçoit le soutien et la reconnaissance nécessaires dans la Constitution pour assurer son plein développement et sa pérennité.



Pour soutenir et trouver de plus amples informations :
insport-ge.ch

Détachez et envoyez la partie inférieure avant le **15 décembre 2023** au PLR Genève



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare
50038486
000013

A

LA POSTE



Soutenez l'initiative

Association pour une politique sportive ambitieuse à Genève

N°IBAN : CH62 0078 8000 0051 0287 89

N°BIC/SWIFT : BCGECHGGXXX

CODE POSTAL : 1204 Genève

Association pour une politique sportive ambitieuse à Genève
c/o PLR Genève
Case postale 3361
1211 Genève 3